

Ce samedi 18 novembre 2023, à 16h00, lors de la remontée promenade au quartier mineur, un détenu a agressé 3 de nos collègues dont un gradé. Ce jeune individu a commencé à jeter une paire de basket sur l'un d'eux et a asséné un violent coup de pied dans son abdomen. Il a également essayé de se saisir d'un morceau de miroir pour porter le coup de grâce aux collègues.

Les collègues du quartier mineur, déjà affaibli par les départs non remplacés, ont pourtant fait leur travail en rédigeant plusieurs observations afin de signaler le mauvais comportement de ce détenu.

**Résultat :** pas d'inquiétudes de la part de la direction dans un quartier mineur où il fait « bon vivre » malgré les nombreux recadrages par le chef de division.

**Conséquences :** lors de l'agression et la maîtrise de celui-ci, les 3 agents ont été blessés nécessitant un départ aux urgences de l'hôpital pour se faire soigner, entraînant de leurs parts des arrêts de travail.

**Sanctions :** le détenu ayant moins de 16 ans n'a pas été placé au quartier disciplinaire.

Madame la directrice, le quartier mineur ne peut plus fonctionner en sous effectif.

Quelles dispositions allez-vous prendre vis-à-vis de ce récidiviste ?

**L'UFAP UNSA JUSTICE** souhaite un prompt rétablissement à nos collègues et les encourage à déposer plainte.

**L'UFAP UNSA JUSTICE** demande le transfert de ce voyou dans les plus brefs délais.

Madame la directrice, la situation n'est plus possible. Les effectifs présents sont épuisés et n'en peuvent plus. La colère des agents commence à monter et je vous rappelle que pour qu'un établissement puisse fonctionner vous avez besoin de vos personnels de surveillances. Il est temps de réagir !!!!

Le bureau local

